FAQ Château de Preisch

Quelle est la période d'ouverture ?
Pour les visites : tous les weekends et jours fériés de mi-avril à mi octobre, horaires détaillés sur le site dans l'onglet Informations pratiques.

Quels sont les modes de paiement acceptés ?
Avant votre visite : billetterie en ligne depuis notre site web. Sur place à l'accueil : espèces de préférence, ou CB via la billetterie en ligne. Chèque accepté sur présentation d'une pièce d'identité.

Y a-t-il un tarif réduit pour les chômeurs, les enfants, les détenteurs d'une carte invalidité ?
L'entrée est gratuite pour les demandeurs d'emploi - sur présentation d'un justificatif - et les enfants de moins de 5 ans. Nous proposons sinon un tarif unique pour tous.

La réservation est-elle obligatoire ?
La réservation n'est pas obligatoire pour les visites ou les activités plein air. Elle est recommandée pour les événements pour lesquels le nombre de participants est limité : visites guidées, Murder party ou autres événements culturels ponctuels.

Est-ce que les billets sont remboursables ?
Si vous avez un empêchement, pas de souci, votre billet reste valable toute la saison et peut être utilisé en avoir sur une autre prestation payante.

Combien de temps dure la visite ?
Comptez 1h30 de visite minimum pour le château et le parc, mais libre à vous de flâner et prendre votre temps !

Les sacs sont-ils autorisés à l'intérieur du château ?
Non, les sacs ne sont plus autorisés dans le château suite à un vol de tableau il y a quelques années. Ils sont à déposer à l'accueil le temps de la visite.

Est il possible de visiter uniquement le parc ?
Oui, la visite du parc seul est possible, avec si vous le souhaitez le livret d'accompagnement du parcours sensible et botanique. Vous pouvez acquérir un Pass Parc donnant un accès illimité au parc les jours d'ouverture durant toute la saison, la Pass Parc est disponible sur place.

Château de Preisch
+33 3 82 83 44 71 / +33 6 72 43 68 01
www.chateaudepreisch.com
2 rue des Lilas - 57570 BASSE-RENTGEN

FAQ Château de Preisch

Proposez-vous de la restauration?
Non, il n'y a pas de restauration disponible. Nous proposons la vente de boissons fraiches en saison et un salon de thé éphémère est mis en place lors des événements culturels.

Est-il possible de pique-niquer dans le parc ?
Oui, le pique-nique est autorisé pour les petits comités. Si vous êtes nombreux contactez nous pour connaître les modalités. Du mobilier de jardin est disponible devant le château et des bancs sont mis à disposition dans le parc, vous pouvez aussi amener votre couverture pour vous installer paisiblement. Les pique-niques sont interdits pendant les évènements culturels.

Les chiens sont-ils acceptés ?
Oui, les chiens sont acceptés dans le parc, tenus en laisse. Ils ne sont pas admis dans le château afin de protéger les parquets anciens.

Le site possède t-il un parking ?
Oui, nous vous proposons un parking en plein air, fléché et situé à 250 m de l'entrée principale.

Y a-t-il un parking et un accès PMR ?
Pour les personnes à mobilité réduite, téléphonez-nous, nous vous indiquerons l'accès spécifique.

Les photos sont-elles autorisées à l'intérieur ?
Oui, dans le cadre d'une visite, vous pouvez prendre des photos, sans flash, à l'intérieur du château.

Peut-on faire un shooting photos au Domaine ?
Les shooting photos à caractère non commercial sont accueillis avec plaisir dans le parc en fonction de la disponibilité du lieu, moyennant tarif. Ils ne sont pas autorisés à l'intérieur du château ou de tout autre bâtiment, quelle que soit la météo. Contactez-nous pour vérifier la disponibilité et le tarif.

Château de Preisch
+33 3 82 83 44 71 / +33 6 72 43 68 01
www.chateaudepreisch.com
2 rue des Lilas - 57570 BASSE-RENTGEN

FAQ Château de Preisch

Peut-on réserver une salle?
Oui, nous disposons d'une grande salle de réception qui peut recevoir jusqu'à 180 personnes assises. Les espaces extérieurs permettent également d'envisager de nombreuses animations pour des moments de fêtes inoubliables.
Retrouvez tous les détails dans l'onglet évènement privés, notamment les PDF à télécharger sous la rubrique *prestations et services*.

Proposez-vous des hébergements?
Oui, plusieurs logements sont disponibles dans le corps de ferme du 18ème siècle, récemment rénové. Des hébergements bien équipés, nichés en pleine nature, avec pour voisins, la faune et la flore. Vous trouverez tous les détails dans l'onglet hébergements et pourrez accéder au site de réservation depuis notre site.

Qu'y a-t-il à voir, à faire aux alentours?
La commune de *Rodemack*, labellisée parmi Les Plus Beaux Villages de France, se trouve à 6 km. Vous y verrez notamment la Citadelle qui partage son histoire avec le Château de Preisch.

La Maison de la Nature à Hettange-Grande à 13km, vous permettra de découvrir la géologie, la faune/la flore et l'environnement locaux.

Les familles apprécieront le *Parc Merveilleux de Bettembourg,* ses animaux, maisonnettes enchantées et aires de jeux.

Qu'en pensent les visiteurs?
" Un château magnifique chargé d'histoire. L'intérieur, réparti sur deux étages, est toujours meublé avec les meubles d'origine des propriétaires, offrant ainsi un aperçu authentique du passé. Les portraits de famille qui ornent l'escalier sont vraiment charmants, et la chapelle voisine, avec ses vitraux récemment restaurés, est à ne pas manquer. Au-delà du château, le parc et les pâturages environnants – où paissent des moutons, un cheval et des vaches – sont parfaits pour une promenade tranquille. Avec de nombreuses places assises, des quiz ludiques pour les enfants et un espace jardin regorgeant de jeux traditionnels en bois, c'est une destination idéale tant pour les familles que pour les groupes."
Oleg (avril 2026)

Château de Preisch
+33 3 82 83 44 71 / +33 6 72 43 68 01
www.chateaudepreisch.com
2 rue des Lilas - 57570 BASSE-RENTGEN